

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2017 B 00947

Numéro SIREN : 333 591 956

Nom ou dénomination : REVCO

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2018 sous le numéro de dépôt 13051

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

G R E F F E

DEPOT N° :...13051.....
LE: 26 février 2018

Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2018O00253

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE**

**AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI
D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS PAR L'ASSOCIE UNIQUE**
(Article R.225-64 du code de commerce)



A LA REQUETE DE :

Monsieur **Jean-Pierre BOUTARD**,
en sa qualité de Président de la société **REVCO**,
Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 40.000,00 euros,
Ayant son siège social à 41, Rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE, sous le numéro
333 591 956

Agissant au nom de ladite société,

LEQUEL A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que l'associé unique ne pourra pas statuer dans les délais légaux, soit avant le 31 mars 2018,
pour le motif suivant :

- Difficultés de collecte des documents nécessaires à l'approbation des comptes annuels ;

PAR CES MOTIFS :

Monsieur Jean-Pierre BOUTARD, ès-qualités, demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation du délai d'approbation, par l'associé unique, des comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2017 et ce, jusqu'à la date du 30 juin 2018.

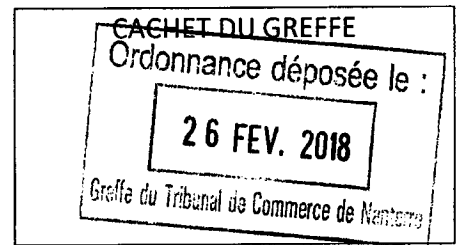
**FAIT A COURBEVOIE
LE 19 FÉVRIER 2018
EN DEUX EXEMPLAIRES**

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to read 'Boutard'.

**Le Président
Pour REVCO**
Jean-Pierre BOUTARD

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

LE PRESIDENT



Requête n° 2018000253
Affaire : SAS REVCO

ORDONNANCE

Nous, Frédéric DANA, Président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L227-9 et R 225-64 du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **30 JUIN 2018** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **30 SEPTEMBRE 2017** de la société requérante **SAS REVCO 41 RUE DU CAPITAINE GUYNEMER 92400 COURBEVOIE (RCS NANTERRE 333591956)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le *26 Février 2018*

Le greffier,
D. MESLE



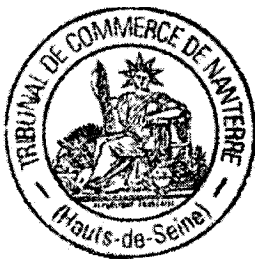
Le président, M. Frédéric DANA
Par délégation

M. LE CHATELIER

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2018O00253
Nom du dossier	SAS REVCO
Délivrée le	26/02/2018

Troisième et dernière page.